cyanmagentajaunenoir

HOROYA
Quotidien national

Guinée

N°8168 DU LUNDI 02 JANVIER 2023 * 62ème ANNÉE | www.journalhoroya.net * horoya1958@gmail.com | PRIX : 2 000 GNF

ADRESSE À LA NATION DU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION



« Je n'ai pas d'amis ou de famille face à la corruption... »

Page s 2&3

A l'occasion du nouvel an 2023, le président de la transition le colonel Mamadi Doumbouya a, dans un discours plein d'engagements, réitéré samedi sa promesse de ne pas se présenter aux futures élections en Guinée, tout comme les membres du CNRD et du gouvernement. Dans un beau décor et en chef militaire, le locataire du palais Mohammed V a appelé ses compatriotes à rester focus sur l'essentiel. Discours intégral du chef de l'Etat.

La légende du foot, le Roi Pélé, tire sa révérence à 82 ans



Page 15

HOROYA Quotidien national

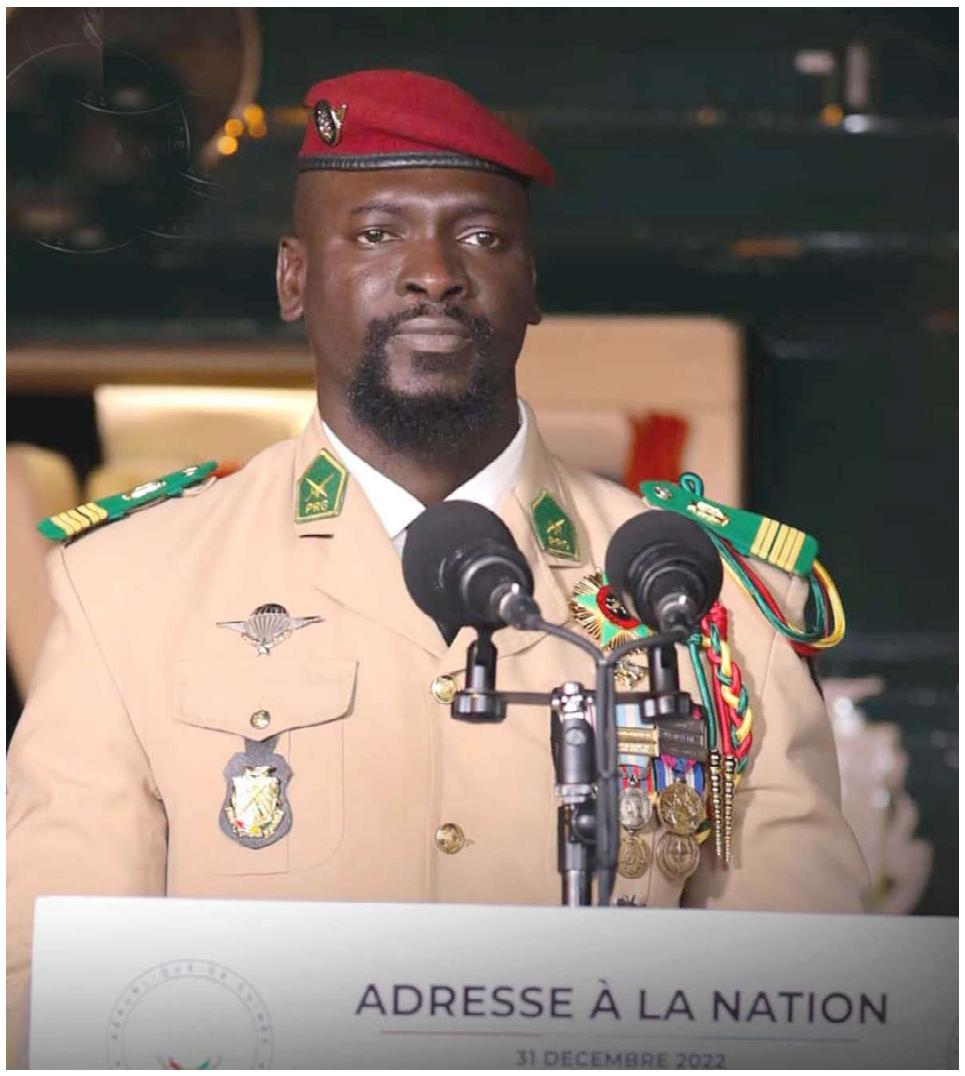
Journal Horoya | QHoroya

Site web : www.journalhoroya.net

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum
Tél : (+224) 664 633 212 / 623 490 130 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

ADRESSE À LA NATION DU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION

« Je n'ai pas d'amis ou de famille face à la corruption... »



A l'occasion du nouvel an 2023, le président de la transition le colonel Mamadi Doumbouya a, dans un discours plein d'engagements, réitéré samedi sa promesse de ne pas se présenter aux futures élections en Guinée, tout comme les membres du CNRD et du gouvernement. Dans un beau décor et en chef militaire, le locataire du palais Mohammed V a appelé ses compatriotes à rester focus sur l'essentiel. Discours intégral du chef de l'Etat.

Guinéennes et Guinéens, Mes chers compatriotes,

Nous voici à la fin de l'année 2022. A son entame, j'avais annoncé qu'elle sera une année de Refondation. L'année qui s'achève a connu des crises qui ont considérablement marqué les efforts de croissance dans le monde entier. Mais, notre pays a su se réinventer et s'adapter dans un contexte économique global difficile. La République de Guinée a su répondre efficacement aux enjeux et défis que la conjoncture mondiale impose à tous les pays. Nous avons tenu notre vision de Rigueur Administrative, Réformes à tous les niveaux. Ces reformes commencent à porter fruits grâce à la résilience de toutes les filles et de tous les fils du pays. C'est l'occasion pour moi de féliciter chacun pour le soutien et l'accompagnement de tous les instants dans l'œuvre de refondation et de rectification institutionnelle entamée depuis la prise du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité.

Certes, aucune réforme aucun changement n'est facile. Mais, nous sommes tous convaincus que les réformes engagées sont nécessaires pour faire avancer notre pays dans la voie de la bonne gouvernance. Nous savons que notre pays vient de loin. Une bataille acharnée est engagée contre la corruption qui avait gangréné notre économie.

L'objectif de ce combat est de moraliser la gestion du bien public.

La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite demeure mon cheval de bataille. Cette détermination sans faille a nécessité impérativement la création de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF). Nous pouvons être fiers du travail accompli et j'en appelle au sens de responsabilité du peuple de Guinée de continuer à soutenir les actions visant à lutter contre la corruption et le détournement de deniers publics.

> ***"Face à des sujets aussi essentiels que l'éducation, nous avons décidé d'accorder une attention particulière. Nous avons tous été secoués par les résultats au cours des examens de l'année 2022."***

Au cours de l'année écoulée, nous avons mis l'accent sur la reddition des comptes publics et la récupération des biens de l'État. C'est une entreprise difficile, mais nécessaire pour le développement de notre pays, car, ce qui appartient à tous les Guinéens ne doit être confisqué par une minorité.

En m'engageant dans cette voie avec le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), je savais que le parcours n'était pas facile.

> ***" La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite demeure mon cheval de bataille."***

promis, ma main ne tremblera pas.

Guinéennes et Guinéens, Chers compatriotes,

L'année qui s'achève a aussi été marquée par la construction de plusieurs infrastructures routières, portuaires, scolaires, sanitaires, militaires, sportives, des logements sociaux, etc.

Face à des sujets aussi essentiels que l'éducation, nous avons décidé d'accorder une attention particulière. Nous avons tous été secoués par les résultats au cours des examens de l'année 2022. Ces résultats catastrophiques sont assez illustratifs du niveau de dégradation de notre système éducatif. Ils nous appellent à repenser notre système éducatif et à placer au cœur de nos préoccupations l'éducation et l'avenir de nos enfants.

> ***"...j'ai ordonné, pour l'exercice budgétaire 2023, la rationalisation des ressources du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, pour accentuer les efforts sur la qualité des soins..."***

Cependant, chers compatriotes, je sais que la grande majorité d'entre vous salue cette démarche. Comme vous le savez, les effets de la corruption (la pauvreté, le sous-développement.) ne font pas de distinction et sont ressentis par toutes les couches sociales. Ils desservent la RÉPUBLIQUE, sapent ses fondements et freinent le progrès économique de notre État. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter du résultat auquel cette opération a abouti. Chers compatriotes, soyez rassurés : je n'ai pas d'amis ou de famille face à la corruption et le détournement de deniers publics.

Et comme je vous avais promis, ma main ne tremblera pas.

Le diagnostic a été fait et des solutions idoines sont en train d'être apportées. Pour réussir ce pari, j'en appelle au sens élevé du devoir du corps enseignant, mais aussi et surtout à la responsabilité de notre jeunesse et des parents.

Au titre de la satisfaction des besoins en soins médicaux, j'ai ordonné,

HOROYA
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Mame Fatoumata Diallo
Tél: 623 49 01 30
randasylla17@gmail.com

REDACTEUR EN CHEF
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Amadou Kendessa Diallo
Tél: 622 48 10 45 *kenssa2@gmail.com*

SECRETAIRE GENERAL
Lancinè Camara
Tél: 622 34 17 77 *lacicama@gmail.com*

RUBRIQUE CULTURE & SPORTS
Dinah Salifou Soumah
Tél: 628 36 43 56

RUBRIQUE ÉCONOMIE
Lansana Sarr
Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE INTERNATIONALE
Jean Marie Morgan
Tel : 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com

RESPONSABLE SITE WEB
Youssouf Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00

CHEF SERVICE FABRICATION
Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

CHEF SAF
Aïssata Bilivogui
Tél: 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

pour l'exercice budgétaire 2023, la rationalisation des ressources du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, pour accentuer les efforts sur la qualité des soins, qui passe nécessairement par le renforcement des capacités du personnel, la construction de nouveaux hôpitaux et de centres de santé, la rénovation et l'équipement de quelquesuns.

Sur le plan du Repositionnement de notre pays, l'année 2022 a été l'année du retour de la Guinée dans le concert des nations. Cela a été possible grâce à la vigueur de notre diplomatie et aux actions singulières des enfants du pays qui se sont distingués à travers le monde.

Depuis un mois, nous avons décidé de mettre en lumière l'image de marque de la Guinée à travers ses potentialités culturelles, artistiques, écotouristiques et d'investissements en lançant le projet de Branding National. Etant tous ambassadeurs de notre pays, je vous invite à vous l'approprier.

Mes chers compatriotes,

Au cours de l'année qui s'achève, nous avons lancé les Assises nationales, qui se sont tenues dans tout le pays et dans nos représentations diplomatiques. Ces Assises Nationales ont donné l'occasion à chacun de dire sa part de vérité, de se libérer du mal et des douleurs que certains portaient silencieusement en eux, mais également de se pardonner. Cette épreuve était nécessaire au regard de l'histoire de notre pays. De l'analyse globale des conclusions, il ressort clairement l'envie de rassemblement et de justice qui sont des vertus très chères au peuple de Guinée. D'où l'idée qui a conduit à l'ouverture d'un cadre de dialogue inclusif afin d'offrir un espace de concertation pour décider ensemble de l'avenir de notre pays, discuter et lever toutes les incompréhensions, et de faire de cette transition la dernière.



"La refondation que j'ai annoncée en 2021 vise à rassembler le peuple de Guinée. D'où l'idée qui a conduit à l'ouverture d'un cadre de dialogue inclusif afin d'offrir un espace de concertation pour décider ensemble de l'avenir de notre pays..."

Je voudrais rendre un hommage appuyé aux facilitatrices de ce cadre de dialogue inclusif, à l'ensemble des acteurs socio-politiques de notre pays pour leur contribution significative aux Assises Nationales et au peuple pour son patriotisme.

Dans un esprit d'ouverture et de coopération et en mettant en avant l'intérêt supérieur du peuple souverain de Guinée, nous sommes parvenus avec la CEDEAO à s'accorder, dans un compromis dynamique, sur un chronogramme qui va permettre la mise en œuvre des dix (10) points pour aboutir au retour à l'ordre constitutionnel.

"Depuis un mois, nous avons décidé de mettre en lumière l'image de marque de la Guinée à travers ses potentialités culturelles, artistiques, écotouristiques et d'investissements en lançant le projet de Branding National."

Comité National du Rassemblement pour le Développement.

La refondation que j'ai annoncée en 2021 vise à rassembler le peuple de Guinée. D'où l'idée qui a conduit à l'ouverture d'un cadre de dialogue inclusif afin d'offrir un espace de concertation pour décider ensemble de l'avenir de notre pays, discuter et lever toutes les incompréhensions, et de faire de cette transition la dernière.

Je tiens à rassurer l'opinion nationale et internationale que mon engagement est et reste le même. Il n'a pas changé d'un point. Conformément aux articles 46, 55 et 65 de la charte de la transition, ni moi, ni les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement, ni les membres du conseil national de la transition et encore moins les membres du gouvernement ne seront candidats aux futures élections.

De façon très claire, cela veut dire que nous ne sommes candidats à rien.

"Le changement que nous appelons de tous nos vœux ne peut être une réalité que si chacun d'entre-nous décide de changer."

Cette période de transition sera mise à profit pour mettre en place des institutions fortes qui résisteront à la tentation des hommes dont l'aboutissement sera l'organisation d'élections libres, crédibles, transparentes, inclusives et acceptées par toutes les parties prenantes.

Guinéennes et Guinéens, Chers compatriotes,

Il y a un an, je vous faisais le serment que « la Guinée ne déraillera pas, parce que je ne faillirais pas. Elle ne vacillera pas non plus. Parce que je ne tremblerai pas ».

Cette détermination sera encore plus grande pour la nouvelle année qui s'annonce.

Cette détermination doit aussi être la vôtre.

Le changement que nous appelons de tous nos vœux ne peut être une réalité que si chacun d'entre-nous décide de changer. Quel que soit notre rang social, notre niveau d'étude, commençons partout où nous nous trouvons à accomplir une tâche, si petite soit-elle, au bénéfice de notre patrie.

Nous vivons sûrement l'un des moments les plus importants et décisifs de notre pays. Tout ce que nous ferons ensemble maintenant, au cours de cette transition, déterminera la direction que prendra la Guinée dans les années à venir. Nous sommes un peuple riche de son passé. Nous sommes un peuple digne et valeureux, dont la voix compte dans le concert des nations.

Aux compatriotes alités et qui souffrent,

A ceux dont les difficultés du quotidien ont arraché tout espoir,

Aux frères d'armes présentement en mission pour défendre la liberté et la démocratie,

Aux Guinéens établis à l'étranger,

Aux ressortissants des pays amis vivant en Guinée et qui participent à l'effort de développement de notre pays,

J'adresse mes vœux de nouvel an 2023.

Je souhaite à chacun et à tous une année de paix, de santé et de prospérité.

Que Dieu bénisse la Guinée et les Guinéens.

Je vous remercie.

BILLET

L'amorce, c'est maintenant !

Parler d'un nouveau départ pour les nouvelles autorités de la transition est loin d'être aberrant. Puis que c'est bien de cela qu'il s'agit, à l'entame de 2023. Et l'amorce ? C'est maintenant, car, ces autorités de la transition entendent imprimer encore une nouvelle dynamique.

A ce titre, le colonel Mamadi Doumbouya semble avoir donné le ton : « Je voudrais que pour une fois, nous mettions en avant l'intérêt de notre pays. Nous nous battons pour ça, et bien sûr, nous sommes convaincus de conduire cette transition et de permettre au futur dirigeant de notre pays d'avoir un pays assaini, un pays qui, avec ses réalités, s'assume. » Un pays qui s'assume ? Voilà la vision, mais aussi un état d'esprit à copier et à intégrer dans les mœurs en ce début de mandat où le président se voit contraint de repenser son dispositif pour désembourber la transition, faire de la pédagogie, interpeller, voire sanctionner quand il le faut, tout en s'inspirant de ce verset de Paul dans l'Épître aux Romains : « Autant que cela dépende de vous, soyez en paix avec tous les hommes. »

Pour l'instant en tout cas, comme le phœnix, il a toujours su renaître de ses cendres. Aujourd'hui Mamadi Doumbouya part à l'assaut des tares qui minent la société guinéenne. C'est ainsi qu': « Une bataille acharnée est engagée contre la corruption qui avait gangréné notre économie. L'objectif de ce combat est de moraliser la gestion du bien public. La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite demeure mon cheval de bataille. Cette détermination sans faille a nécessité impérativement la création de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF).

Il a même profité de son adresse à la nation pour tirer une fière chandelle à cette Cour : « Nous pouvons être fiers du travail accompli et j'en appelle au sens de responsabilité du peuple de Guinée de continuer à soutenir les actions visant à lutter contre la corruption et le détournement de deniers publics. (…) je n'ai pas d'amis ou de famille face à la corruption et le détournement de deniers publics. Et comme je vous avais promis, ma main ne tremblera pas. »

L'amorce, c'est donc maintenant. Autant y aller pour hériter désormais, à la fois un pays et …un Etat.

TP

PRESIDENTIELLE 2024

Les papys jetés par-dessus bord ?

S'achemine-t-on vers une nouvelle configuration de la classe politique guinéenne où Dalein, Sydia, Kouyaté et tout le bataclan seront désormais des has been, de véritables ringards ? La question a été débattue. Voire tranchée. Dans cette tempête, cette colonne de vieux pères vit dans l'angoisse : depuis l'annonce du départ très prochain de cette clique de leaders politiques qui ont tout de même animé le jeu politique, des plus malsains au plus invraisemblables avec des alliances, pour le reste, immorales, les papys concernés ou en tout cas visés dans le proche futur sont dans le branle-bas sans précédent.






Ils ont le même dénominateur commun : anciens Premiers ministres ou anciens ministres. Ils sont tous ou presque des sexagénaires, voire des septuagénaires avancés. Donc concernés par la limite d'âge. A tour de rôle, ils ruminent. Ils s'agacent. Ils dénoncent. C'est le cas d'ailleurs de Dalein Diallo : « Disqualifier les uns, privilégier les autres, n'est pas une option en démocratie ni une démarche politique compatible avec la paix et la cohésion sociale. La souveraineté appartient au peuple qui, seul, a le droit de choisir ses dirigeants lors d'élections ouvertes, inclusives, libres et transparentes ».

La question de la limite d'âge avait été débattue dans l'avant-projet de Constitution de 20210. Sauf qu'au regard du contexte politique d'alors, l'option a été abandonnée. Le sujet suscite aujourd'hui, plus qu'hier, autant d'interrogations. D'un côté, l'héritage politique est loin d'être assuré par certains états-majors de formation politique, au regard du refus des leaders inamovibles à préparer des dauphins. A la limite des textes qui régissent chacune de ces formations politiques. Des coups bas ne sont donc à exclure entre possibles héritiers, opportunistes, et tocards bruyants. Au RPG, c'est des coups fourrés. A l'UFDG, à l'UFR, même ambiance. Au PEDN, on tente de sauver ce qui peut l'être : « La formulation qui a été faite nous conforte. D'abord, en 2024, je n'aurai pas encore 75 ans. Et après même ceux qui ont 75 ans en 2024, on leur permet de continuer. Je ne dis pas mieux », avait laisser entendre Lansana Kouyaté.

Pour sa part, Bah Oury estime que la question qui aurait pu créer de troubles, c'est la limitation d'âge. Bien sûr, c'est de 35 à 75 ans, mais, ajoute-t-il : « Une disposition transitoire a été prise pour permettre à ceux qui auront plus de 75 ans au 31 décembre 2024 de se présenter à la prochaine présidentielle. Donc, ça veut dire que l'objectif essentiel était de faire en sorte que personne ne trouve à redire que cela a été fait contre lui. Tout ce qui a été fait, c'est dans l'intérêt général pour une transition réussie et apaisée. »

Cette disposition transitoire donne ainsi une période moratoire, un sursis pour ces papys en dernier tour de piste, jusque-là sans médailles, ni titre honorifique. Cette présidentielle prochaine sera certainement la chance de certains, mais d'autres, ce serait le coup KO qui leur imposera une retraite forcée. On s'attend donc à une nouvelle configuration faite de jeunes et de moins jeunes. Novices, peu expérimentés en apprentissage.

Après tout, une autre vie est toujours possible pour ces papys jetés par-dessus bord. Ce, après de longues décennies d'échecs comptabilisés à l'issue des joutes électorales, de guerre d'égos, de guéguerres entre vrais faux alliés, de fâcheries, d'embastillement, de retournement de vestes, d'invectives, de mésalliance, etc.

C'est dire que les papys doivent savoir quitter, surtout qu'ils ont encore une carte à jouer, avant de débarrasser le plancher. Et par ricochet, jeter à l'eau une nouvelle génération politique. Le président de la transition dit œuvrer dans ce sens : « Je voudrais que pour une fois, nous mettions en avant l'intérêt de notre pays. Nous nous battons pour ça, et bien sûr, nous sommes convaincus de conduire cette transition et de permettre au futur dirigeant de notre pays d'avoir un pays assaini, un pays qui, avec ses réalités, s'assume. »

Thierno Perédio

MATOTO

Une délégation du SGAR rencontre des imams et prêtres

Les responsables des Affaires religieuses à leur tête le secrétaire général, Elhadj Karamo Diawara ont entamé depuis plusieurs jours, des rencontres avec les représentants des confessions religieuses du pays. C'est une recommandation du président de la Transition, le Colonel Mamadi Doumbouya afin que ces porteurs du message de Dieu jouent pleinement leur mission pour la consolidation de la paix et l'unité nationale gage d'une transition réussie...



Ce mardi 27 décembre, une délégation conduite par le Conseiller chargé des Affaires Islamiques, Elhadj Mohamed Jaffar Souaré a été reçue à la mosquée Fofana, située dans la commune de Matoto. A cette rencontre, on notait la présence des imams, prêtres, conseillers de mosquées et églises, des fidèles, etc.

Situant le contexte, le trésorier au niveau du Secrétariat général de Matoto, Elhadj Mohamed Camara, a rappelé que l'avènement du CNRD, le 5 septembre 2021 sonne comme un nouvel espoir et augure des lendemains meilleurs pour la République de Guinée. Et, le Secrétariat général des Affaires religieuses, département en charge de la conception et de la gestion des affaires cultuelles œuvre au renforcement de l'unité nationale entre fils et filles du pays à travers les prêches et autres formes de rencontres pour préserver la paix dans le pays pendant cette transition.

« *Le SGAR entend informer et sensibiliser les leaders religieux et d'opinion sur leurs rôles et responsabilités au lendemain de la remise des conclusions issues du dialogue inter-guinéen dont le rapport est parvenu au Chef de l'Etat, le 21 décembre 2022* », a-t-il situé.

Prenant la parole, le Conseiller chargé des Affaires Islamiques, Elhadj Mohamed Jaffar Souaré, porte-parole de la délégation a indiqué que les chefs religieux sont des références pour les fidèles. « *C'est pourquoi, ils doivent toujours véhiculer des messages d'amour surtout en cette période de transition. Les propos ethniques, de la haine ne doivent pas exister dans leur langage ni comportement. En plus, dans leurs prêches, ils doivent éviter les attaques orientées. Et retenir qu'aucune religion n'appartient à la Guinée. La Guinée appartient aux chrétiens et aux musulmans* », a-t-il noté.

Poursuivant, Elhadj Souaré a lancé un appel à l'ensemble des chefs religieux d'approcher, de donner de la chance aux jeunes pour conduire les prières et prêches. « *Quand on est choisi comme imam, c'est à vie. Personne ne doit avoir peur d'être enlevé. C'est pourquoi, il ne faut hésiter de donner la chance aux plus jeunes* », précise-t-il.

Parlant des projections, le Conseiller chargé des Affaires Islamiques a confié que dans les prochains jours et semaines, des règlements, guides pour l'imamat et la préservation d'un bon climat dans les lieux de culte, seront mis à la disposition des responsables religieux sur l'ensemble du territoire national. « *Les fidèles doivent comprendre que choisir quelqu'un comme imam obéit à des règles. Dans le guide qui sera établi, les fidèles comprendront de plus que du fait qu'un premier imam est décédé ne signifie pas forcément que le deuxième va monter pour occuper la première place. S'il n'est pas bien instruit, ça ne sera pas possible* », a-t-il noté.

Intervenant à son tour, l'imam Aboubacar Diallo a félicité les autorités pour cette bonne initiative. « *Il est important de rappeler souvent certaines règles. Bien que nous soyons des chefs religieux, mais nous sommes des humains. Il faut de la perfection chaque fois et l'âge joue aussi contre nous parfois. Je pense que cette rencontre et d'autres pourront ramener de l'ordre dans les maisons de Dieu tout en favorisant la consolidation de la paix. Personnellement, je prendrais en compte ces quelques recommandations pour la prière et les prêches pour favoriser un climat d'entente* », s'est-il engagé.

Pour ce fidèle chrétien, Dissibardy Koundouno, cette initiative des autorités est vraiment très intéressante. « *Nous sommes tous conscients qu'aucun développement n'est possible sans la paix. Nos émissaires ont été très clairs. Il a été rappelé aux musulmans et aux chrétiens, qu'aucun développement n'est possible sans la paix. Ils ont développé le sens de la paix, de l'union. Mettant cette rencontre en œuvre, nous lançons un appel à tous les fidèles chrétiens d'écouter ce message, de cultiver la paix entre nous », a-t-il dit.* Puis d'ajouter *: « la Bible dit dans Jean, chapitre 14 : "je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, je ne vous donne pas comme le monde donne, que votre cœur ne se trouble point et s'alarme point"* », a-t-il cité.

Amadou Mouctar Diallo

SECTEUR FINANCIER

Le projet de loi sur les valeurs mobilières validé

Le dynamisme du secteur financier guinéen passe aussi par la mise en place de la Bourse des valeurs de Conakry. Il est de notoriété publique qu'au cours des années précédentes, la situation socio-eìconomique est restée quasiment caracteìriseìe par une faible croissance, une politique budgeìtaire expansionniste. Toute chose qui acceìlelìre la creìation moneìtaire et l'inflation. Consciente de l'instabiliteì macroeìconomique qui en résulte, la principale institution monétaire du pays a cru bon, sous le leadership des nouvelles autorités, de valider le projet de loi sur les valeurs mobilières, une composante du Projet d'appui à la modernisation du secteur financier (PAMSFI). Une aubaine pour les agents eìconomiques tant publics que priveìs. On estime que la mise en place d'une Bourse sera une marque de confiance dans l'avenir de la Guineìe au plan eìconomique et financier.

Au demeurant, Mme Estelle N'Diaye soutient que le projet vise le développement du marché financier grâce à l'appui de la Banque centrale d'une part dans la mise en place du marché financier et d'autre part, dans la mise en œuvre de la politique de change.

''Il vise également la modernisation de l'infrastructure financière et l'amélioration de la gouvernance du secteur et celui de la microfinance à travers notamment la mise en place d'un système de reporting de supervision des banques et des institutions de microfinance", a-t-elle fait remarquer.



Selon Elhadj Mohamed Lamine Conté, Premier vice-gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée, ces derniìres anneìes, les gouvernements et les autorités monétaires ont annonceì d'ambitieux changements, principalement dans les domaines de la gestion des ressources de l'Etat, de la politique moneìtaire et de change.

''C'est ainsi qu'en plus des mesures courageuses prises pour reìtablir la maitrise des finances et stabiliser la situation macroeìconomique, les autoriteìs ont mis en place des controles stricts sur l'exeìcution du budget et ont eìleveì l'ameìlioration de la gouvernance financieìre, comme souci majeur. En outre, la politique moneìtaire est en phase avec les recommandations des partenaires multilateìraux notamment la Banque Mondiale et le Fonds Moneìtaire International. Les reìsultats de ces mesures sont perceptibles dans un certain nombre de secteurs dont le secteur financier", a-t-il noté

A l'en croire, il ressort des diffeìrentes analyses que le secteur financier guineìen est dans une dynamique positive en raison de la mise en place des nouvelles relìglementations et d'innovations dans le secteur des institutions financieìres conformes aux normes internationalement admises.

''Celle-ci est caracteìriseìe par une preìdominance des banques, une forte progression des institutions financieìres inclusives et un essor reìcent du secteur des assurances avec notamment la branche vie. Le paysage financier est aussi caracteìriseì par une ameìlioration de la couverture nationale. L'acceìs aux services financiers s'est fortement ameìlioreì, grace notamment au dynamisme des eìtablissements de monnaie eìlectronique", a-t-il ajouté.

Un système financier encore faible

Comparativement à la plupart des pays en développement, le systeìme financier guineìen bat de l'aile malgré des résultats obtenus ces derniers temps.

Le financement de l'économie de notre pays par le secteur financier est limiteì aux banques et aux institutions de microfinance. Ce qui reste d'ailleurs encore faible.

"La majeure partie des creìdits accordeìs sont aì court terme et destineìs au secteur du commerce. Ce type de creìdits, ne permettant pas de financer l'investissement, a un impact treìs limiteì sur la croissance eìconomique. A cela, s'ajoutent le faible taux de bancarisation, la faible couverture du territoire national, l'absence d'Institutions financieìres speìcialiseìes et un secteur des assurances encore presque embryonnaire", a-t-il martelé.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la creìation d'une Bourse de Valeurs Mobilieìres constitue une composante du Projet d'Appui aì la Modernisation du Secteur Financier – PAMSFI- s'inscrivant dans l'initiative gouvernementale de soutien au secteur priveì.

"Ce projet est neì d'un constat eìtabli de l'absence d'un instrument approprieì de financement des investissements longs de l'eìconomie. Sa mise en œuvre permettrait donc de reìsorber les difficulteìs de mobilisation de ressources pour le financement des investissements tant publics que priveìs", a-t-il souligné.

Quels avantages ?

Il importe de souligner que la mise en place du marcheì boursier devrait renforcer l'intermeìdiation financieìre. Les bénéfices en sont autant divers que nombreux et sont susceptibles de stimuler le deìveloppement du secteur priveì.

Il est établi que le marcheì boursier donne la possibiliteì aux investisseurs de placer leurs eìconomies dans tous les secteurs de l'¼eìconomie et de modifier la composition de leur patrimoine en valeurs mobilieìres (actions, obligations). Le marcheì boursier permet également aux entreprises d'allonger les eìcheìances de leurs dettes, d'obtenir de meilleures conditions d'emprunt et de diversifier leurs sources de financement.

"En s'adressant aì l'eìpargne publique par la voie du marcheì financier, les entreprises peuvent emprunter aì des taux reìduits ; lorsqu'une socieìteì effectue une offre publique de vente de titres, elle est tenue de publier ses reìsultats trimestriels et annuels dans les pages financieìres de la presse. Le marcheì boursier constitue pour le secteur priveì une plateforme d'¼expression du dynamisme entrepreneurial et un vecteur de « deìsengagement de l'¼Etat » de la vie eìconomique aì travers la cession publique de ses participations dans les entreprises du secteur marchand ; sur le long terme, un marcheì boursier stimule le deìveloppement eìconomique des entreprises en favorisant une allocation efficace des ressources dans le temps ; le marcheì boursier permettra, dans sa phase active, de faire jouer aì la monnaie centrale son veìritable role de financement d'appoint des activiteìs, le financement du deìveloppement devant reposer davantage sur le recyclage de l'eìpargne financieìre", a-t-il conclu.

J.-M. MORGAN

LOI DES FINANCES INITIALE 2023

Le budget de l'Etat en recettes et dépenses s'équilibre à plus de 36 mille Mds GNF

Réunis en séance plénière le 28 décembre 2022, les conseillers nationaux du Conseil national de la transition (CNT) ont adopté à la majorité des voix le volet dépenses du projet de loi de finances initiale 2023 et le rapport final de la loi de finances initiale pour l'exercice budgétaire 2023.

En effet, le Projet de Loi de Finances Initiale pour 2023 (PLFI 2023) s'équilibre en recettes et en dépenses à trente-six mille cent six milliards sept cent quarante-un millions deux- cent dix-sept mille cinq cent trois francs guinéens (**36 106 741 217 503 GNF**) contre **30 566 361 988 867 GNF** de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2022.

Pour l'exercice budgétaire 2023, les recettes de l'Etat sont établies à **27 mille 855 milliards 95 millions** GNF contre 26 mille 292 milliards 781 millions 351 mille 187 GNF à la Loi de finances rectificative (LFR 2022). Les dépenses de l'Etat vont augmenter de (**17, 56%**). Elles sont projetées à **36 mille 51 milliards 74 millions** contre 30 mille 666 milliards 68 millions de francs guinéens en 2022. Soit une augmentation de 5 mille 385 milliards 5 millions.

Le solde budgétaire est de huit mille cent quatre-vingt-quinze milliards sept cent quatre-vingt-sept millions six cent trente-cinq mille huit cent vingt francs Guinéens (**8 195 787 635 820 GNF**).

Pour couvrir ce solde budgétaire, le ministère en charge de l'Economie et des Finances est autorisé à émettre des obligations du Trésor (OT) pour 2 000 Mds, contracter des emprunts obligataires à hauteur de 3 000 Mds;



souscrire aux bons du trésor pour 11 000 Mds, contracter des emprunts sur découvert exceptionnel pour 914 Mds, rechercher des emprunts extérieurs projets pour 6 288,93 Mds, encourir aux Droits de Tirage Spéciaux (DTS) pour 660,84 Mds: encaisser les restes à recouvrer des exercices antérieurs pour 218,95 Mds ; rembourser les bons du trésor à hauteur de 8 761.02 Mds, rembourser les emprunts obligataires pour 1 361,36 Mds, rembourser des titres d'Etat émis à hauteur de 009,88 Mds, rembourser les crédits de TVA à hauteur de 200 Mds; rembourser la dette extérieure à hauteur de 1 645,84 Mds, payer la dette intérieure auditée pour 1 000 Mds, réduire les arriérés de paiements à hauteur de 1 908,83 Mds.

S'agissant des principales lignes des dépenses du budget pour 2023, il convient de retenir qu'elles sont projetées à **20 820,79 Mds.** Les charges financières prendront **1 245,01 Mds**. Les charges liées aux dépenses de personnel porteront sur **7 360,45 Mds**, tandis que les dépenses de biens et services prendront **3 991,05 Mds** contre **8 224,28 Mds** pour les dépenses de transfert.

En 2023, le taux de croissance budgétaire va atteindre **5,7 %** contre 5,1% en 2022. Le taux d'inflation moyenne va connaître une légère hausse de 0,1% et se portera à **10,3%** contre 10,2% précédemment.

Les réserves en devises de la Banque centrale seront maintenues autour de 3 mois d'importation au moins et le taux de change va connaître une légère dépréciation par rapport à 2022 en s'établissant à **8 867 francs guinéens pour 1 Dollar américain** contre 8 800 GNF pour 1 Dollar américain. Le taux de pression fiscale passera de 14.01% du PIB en 2022 à **12,5% du PIB pour 2023**.

Balla Yombouno

MEDIA DE SERVICE PUBLIC

Le Quotidien national Horoya honore ses employés

En prélude à la fin de l'année, le Quotidien national, Horoya, a organisé une cérémonie de remise de satisfécits à ses travailleurs. La cérémonie a eu lieu le 23 décembre dans ses locaux en présence du Secrétaire général, Souleymane Bah et de la Cheffe de cabinet, Adèle Camara, du ministère de l'Information et de la Communication et de plusieurs autres cadres invités à cette occasion.



A l'entame, le secrétaire général des syndicats le camarade Lansana Sarr a souhaité la bienvenue, et saluer la performance et l'esprit innovant de l'équipe dirigeante. Une occasion le directeur général Ibrahima Koné et son ajointe madame Sylla Mame Fatoumata Diallo de louer les efforts consentis des uns et des autres dans le maintien mais surtout la régularité de ce Quotidien. Une dynamique rendue possible grâce au soutien de madame la ministre Aminata Kaba. Le DG a rappelé qu'organisé un tel évènement est une manière de donner un tonus, et encouragé les uns les autres de travailler encore d'avantage. A l'actif de cette équipe dirigeante, on peut citer : la parution du journal 3 fois en moyenne par semaine, la création du site www.journal.net, d'une page Facebook, YouTube. Des canaux et d'autres qui contribuent à rayonnement de l'image de Horoya, mais aussi et surtout à véhiculer des informations relatives au quotidien du Guinéen, aux réalités socioéconomiques, etc.

L'occasion était opportune pour le secrétaire général du ministère Souleymane Bah, représentant de la ministre de rendre un hommage aux et aux autres : « Ce fut un plaisir pour nous d'être là, vous remercier au nom de la ministre de l'information, son excellence madame Aminata Kaba, qui est absente pour les raisons de service, merci à vous les confrères parce que nous sommes dans la maison. Horoya est en train de travailler il faut le reconnaitre. La parution du journal s'est améliorée, ainsi que la plateforme numérique, c'est ça aussi les médias, il se réinvente. » Pour lui, la rénovation des locaux, redonner une bonne image de Horoya et remettra les travailleurs dans le confort. Il a annoncé la disponibilité très prochaine des moyens de déplacements du personnel pour être au plus à l'aise pour les déplacements, avoir les équipements très prochainement.

Réaction de quelques récipiendaires…

Amadou Moutar Diallo : « Je suis vraiment content de ce satisfecit, vous savez je ne vois pas mieux d'être apprécié et félicité par ses chefs, et collaborateurs. Cette reconnaissance que je viens de bénéficier ne fera que renforcer et augmenter mon engagement, non seulement à bien faire mon travail mais aussi et surtout être sincère dans mes rapports avec l'ensemble des travailleurs du journal Horoya. »

Balla Yombono : « C'est un sentiment de satisfaction dans la mesure ou le quotidien a reconnu qui sont les meilleurs travailleurs, dont je fais partir sa me donne encore le plaisir de travailler comme je l'es toujours fais, et j'encourage aussi me collaborateurs à emboiter le pas »

Anne Marie Somparé

7EME EDITION DU DJASSA D'OR

Sous le signe du renforcement de capacités…

La maison de la presse a abrité les 22 et 23 décembre la 7ème Edition du DJASSA D'OR axée cette année sur une session de formation axée sur la réalisation et conception d'un magazine télévisé, la responsabilité journalistique et la production du contenu à l'ère du numérique, ont été au centre de ladite formation.



Medine Magbê Konaté Directrice Générale de Djassa Multi-Communication a, d'entrée planté le décor : « Le Djassa d'alors, était uniquement les cérémonies de concours pour mettre aux prises les journalistes. Cette année on n'a voulu donner un cachet particulier en s'appuyant sur la formation, et nous espérons continuer à faire des formations pour encore plus amplifier les connaissances des journalistes que nous sommes. Je dirai aux participants de faire en sorte que cette formation puisse avoir une répercussion sur leurs différents reportages, sur leurs différentes productions, par ce que c'est ce qui peut nous encourager à multiplier pourquoi pas ces formations ».

De son côté, El Omar Camara Directeur Télé de la RTG 2 formateur sur la réalisation et conception d'un magazine télévisuel a indiqué tout ce qu'on montre à la télé doit avoir une explication solide pour que le téléspectateur qui vous suit soit convaincu et sache apprendre. Et de rappeler : « n'oublions pas que nous avons une mission, c'est celle d'éduquer, celle d'informer et de distraire. Donc, tout ce qui doit être dit à ces téléspectateurs doit être saint, triller pour éviter le mauvais travail. C'est pourquoi nous devons cherchez la formation pour avoir la perfection.

De son côté, Bangali Camara, formateur sur le concept la responsabilité journalistique et la production du contenu à l'ère du numérique, indique que le numérique donne aujourd'hui la possibilité de la réactivité. Il a conseillé par ailleurs de ne pas aller à la va vite.

L'une des bénéficiaires de ladite formation, Fofana Porè technicienne monteuse à la RTG 2 se dit satisfaite : « Suis très fière de l'organisatrice de cette formation, très contente de ma participation. J'ai beaucoup appris de cette formation que je pourrai faire véhiculer au niveau de ceux qui n'ont pas eu la chance d'être là aujourd'hui, le formateur était vraiment à la hauteur de nos attentes. A travers cette formation nous comptons améliorer notre façon de faire pour satisfaire nos téléspectateurs ».

Mohamed Bangoura

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

PRIMATURE

Conakry, le 30 décembre 2022

N° 2742...../CABP.....

Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO)

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification

Avis d'Appel d'offres Ouvert National

Primature

DAO N° 01/CAB.P/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général d.e Passation des Marchés paru dans les journaux le PAYS (n°084), le Populaire (n°810) et le Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emploi (n°563) du lundi 14 février 2022 ; et sur le site web de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du 7 février 2022.

2. La Primature a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2023 des fonds, afin de financer des prestations courantes, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de Nettoyage des locaux. Les prestations seront effectuées dans un délai de douze (12) mois renouvelable une fois en commun accord des deux parties sur la base de la qualité des prestations rendues.

3. La Primature sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser un bon nettoyage des locaux en deux (02) lots :
   Lot 1 : Nettoyage des espaces : Premier Ministre (4 ème étage) Conseil Interministériel (3ème étage) et Directeur de Cabinet (2ème étage) ;

   Lot 2 : nettoyage des espaces : Cheffe de Cabinet (1er étage), Rez de Chaussée, Sous-sol, façade du bâtiment, le Hall d'entrée, les Guerites et la Toiture.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Primature : la Personne Responsable des Marchés Publics et des Partenariats Publics Privés (PRMP) Mahamoudou KABA/Tél. 622 07 70 40/628 85 71 92 *mahamoudou.kaba@primature.gov.gn* et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Boulbinet Palais de la Colombe BP : 5141 Bureau de la PRMP/Primature, (1er étage) du lundi au vendredi de 08 h à 17 h 00 mn.

6. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du code des marchés publics (Sans objet).

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Primature/Bureau de la PRMP, Tél. 622 07 70 40/628 85 71 92 *mahamoudou.kaba@primature.gov.gn* à compter du lundi 02 janvier 2023 contre un paiement non remboursable de Cinq cent mille (500 000 GNF) francs guinéens Le paiement se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :
   - ✓ 50% au compte receveur du Trésor public sous le N° : 4111071 ;
   - ✓ 30% au compte receveur de l'ARMP sous le N° : 2011000407.
   - ✓ 20% au compte de la PRMP (Bureau du billeteur de la Primature au 2ème étage.

   Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais par courrier physique ou électronique.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Primature/Bureau de la PRMP (1er étage) du lundi au vendredi de 8h à 17 h au plus tard le jeudi 02 février 2023 à 11 h 00 mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

   Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un (1) observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à la même adresse citée ci-dessus le jeudi 02 février 2023 à 11 h 30 mn.

   Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal au minimum à 1,5% du montant de l'offres. Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

   Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

   Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres.

La Cheffe de Cabinet

Cabinet du Premier Ministre R.G. Chef de Cabinet

Mme Fanta KEITA

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'ENERGIE DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

PROJET URBAIN EAU DE GUINEE (PUEG)
P157782 / IDA Don N° D2140– GN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) N°05/MEHH/PUEG/C/2022

EMIS LE 23 DECEMBRE 2022

Relatif aurecrutement d'un Cabinet pour la conception d'une base de données des eaux souterraines pour appuyer la Direction Nationale de l'Hydraulique de la République de Guinée.

1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République de Guinée a obtenu en juin 2017, un don de l'Association Internationale pour le développement (IDA) d'un montant de 30 millions $ US, en vue de financerle Projet Urbain Eau de Guinée (PUEG) avec pour objectifs l'augmentation de la capacité de production d'eau et la réhabilitation des parties obsolètes du réseau de distribution ; le renforcement institutionnel du secteur de l'eau ; la réforme institutionnelle du secteur de l'eau urbaine et la gestion du projet.

Le Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures de la République de Guinée, à travers le l'Unité de Gestion du Projet (UGP) se propose d'utiliser une partie de ce fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat pour la conception d'une base de données des eaux souterraines pour appuyer la Direction Nationale de l'Hydraulique de la République de Guinée. A ce titre l'UGP lance le présent AMI en vue de l'établissement d'une liste restreinte de cabinets à consulter.

L'objectif général de la mission est d'optimiser l'activité « Suivi des nappes souterraines » telle que définie dans le mandat de l'administration, en se basant sur les études et les outils existants.

En particulier, la prestation concerne trois (3) axes suivants :

- Etablir une base des données sur les ressources en eau souterraine de la péninsule de Conakry ;
- Former les agents de la DNH aux opérations de collecte, de stockage et de valorisation des données de suivi des eaux souterraines ;
- Transfert de compétences
- Faire un rapport sur l'état de lieux de forages privés à Conakry ainsi que les recommandations pour faire face à ce problématique

Spécifiquement, la mission portera essentiellement sur les cinq (5) grandes activités ci-dessous :

- Elaboration d'un Rapport de Diagnostic de l'existant
- Elaboration d'un Rapport sur le problématique de forages privés et Proposer un projet de texte règlementaire en vue de maitriser la prolifération des forages privés à Conakry
- **Constitution d'une base des données sur les eaux souterraines**
- Elaboration d'un manuelmaintenance et exploitation des bases de données
- **Formation des agents de la DNH.**

Identification des matériels et outils complémentaires pour le suivi de la nappe souterraine.

Les détails de ces activités sont consignés dans les TDR de la présente mission.

La durée de cette étude est de six (6) mois à compter de la date de démarrage, y compris l'examen du projet de rapport final par le client et l'incorporation des observations dans un rapport final révisé.

2.Le Ministère de l'Energie de l'Hydraulique et des hydrocarbures à travers, le Projet Urbain Eau de Guinée (PUEG)invite les firmes de consultants « Consultants cabinet» admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

(i) Les activités principales et le nombre d'années d'exercices ;

Le soumissionnaire doit être un Cabinet de Consultants réputé et expérimenté opérant dans le domainede la la conception d'une base de données des eaux souterraines et d'appui aux structures publiques dans la mise en oeure de leurs missions, notamment dans le domaine de l'hydraulique et ayant une expérience d'au moins 15 ans dans les domaines ci-dessus cités ;

(ii) **L'expérience voulue (ou similaire) ;**

Être un Cabinet de Consultants ayant achevé au moins trois (3) missions similaires en lien avec la conception d'une base de données des eaux souterraines et renforcement des capacités agents dans le cadre desopérations de collecte, de stockage et de valorisation des données de suivi des eaux souterraines.

(iii) **Ladisponibilité du personnel clé composé comme suit :**

- **Un Ingénieur Hydrogéologue**, Chef de mission, expert international de niveau universitaire (au moins Bac +5 minimum), ayant au moins 20 années d'expérience professionnelle spécifique et confirmée en études hydrogéologiques régionales et la prospection des ressources en eau ;

- **Un Ingénieur Hydrogéologue**, spécialiste en base de données, avec plus de cinq (5) ans d'expérience de conception, collecte, traitement, stockage et diffusion de l'information des données des eaux souterraines et au moins trois (3) années d'expérience dans l'utilisation des SIG et la mise en place de bases de données

Les notes seront réparties comme suit : (i) Expérience générale(30 points) ; Expériences similaires(60 points) ; et (iii) organisation. (10 points).

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'ENERGIE DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

PROJET URBAIN EAU DE GUINEE (PUEG)
P157782 / IDA Don N° D2140– GN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

Le personnel clé ne sera pas évalué à ce stade lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Novembre 2020, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction :

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :a) De la préparation des Termes de référence de la mission

b) Du processus de sélection pour le contrat ; où

c) De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, saut si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné parmi les cabinets shorte listés selon la méthode, fondée sur la qualification de consultants (SQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Novembre 2020.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées physiquement ou par courrier électronique un (1) original et trois (3) copies en format papier du dossier de présélection ainsi qu'une (1) copie électronique sur CD, ou USB à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 23 Janvier 2023** à 11h 30 mm

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Projet Urbain Eau de Guinée PUEG à l'adresse suivante (Tdrs) à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes du lundi au jeudi de 9h à 16h 00 et le vendredi de 9h à 13h 00 a : Mr Aboubacar SYLLA,E-mail : aboubasivory@gmail.com

Responsable de la Passation des Marchés sise à Landréah Commune de Dixinn,Tél : +224 621 12 62 38, ou Mr Souleymane Dokore BAH coordonnateur tel :+224 657 33 00 62, E-mail :b.s.dokore@gmail.

1. **DATE LIMITE ET LIEU DE REMEISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET**

L'ouverture des manifestations d'intérêt se fera le même jour à 12h 30 mm, à l'adresse indiquée ci-dessus.

La date et l'heure de remise de l'original du dossier de présélection au Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures – ServicePassation de Marchés, la remise officielle de la candidature est **le 23 Janvier 2023** à 11h 30 mm.

plus tard. Les dossiers de candidature seront déposés contre remises d'un accusé de réception indiquant la date et l'heure de remise.

FAIT A CONAKRY LE 23 DÉCEMBRE 2022

Le Directeur National de l'Hydraulique

M. Ibrahima Sory CAMARA

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-justice- solidarité

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

ANAFIC
Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales

Projet d'Appui à Gouvernance Locales (PAGL).

Financement Banque mondiale-IDA N°D445-GN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Durant ces 20 dernières années, les différents Gouvernements guinéens qui se sont succédé ont entrepris de nombreuses initiatives à destination des collectivités locales, soutenus en cela par les partenaires techniques et financiers, à l'effet de renforcer la politique de décentralisation et assurer un financement efficace du développement local.

A travers des projets et programmes participatifs tels que le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), financé par une communauté des bailleurs de fonds (IDA, FIDA, AFD et ADF), des mécanismes et outils de gestion des ressources financières ont été développés, testés et implémentés dans les Communes rurales pour créer une véritable dynamique d'habilitation socioéconomique des populations à la base. Les différentes interventions initiées dans le cadre de la première et seconde phase de ce Programme, ont permis aux acteurs de développer leurs compétences dans divers domaines notamment :

- La conduite du diagnostic socioéconomique locale (DSEL), d'élaboration du plan de développement local (PDL) et des programmes annuels d'investissement (PAI), comprenant des microprojets prioritaires des communes ;
- La mobilisation et la gestion des ressources financières des communes ;
- La passation des marchés communaux ;
- Le suivi des contrats et la gestion des infrastructures communautaires ;

La troisième phase du PACV, dite de consolidation, a pour principal objectif « l'institutionnalisation de la démarche » implémentée durant les deux premières phases. Il vise à donner une plus grande priorité aux questions essentielles de pérennisation, principalement : (i) la mise en place d'un mécanisme de financement durable des collectivités locales, (ii) l'implémentation des outils d'engagement citoyen notamment le suivi-évaluation participatif, la budgétisation participative, et les mécanismes de gestion des réclamations et, (iii) l'initiation des opérations pilotes de prévention et de gestion des conflits au niveau local.

Dans le cadre de l'accomplissement de cet objectif, le Gouvernement, par la Loi N°2016/001/AN du 18 Janvier 2016 portant Loi de Finances initiale de la même année, a institué le Fonds National de Développement Local (FNDL) qui a pour vocation de financer les investissements, le fonctionnement et les actions de développement local. En 2017, le Gouvernement guinéen a également créé par décret numéro D/2017/298/PRG/SGG, l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), qui a principalement pour missions de:

- Mobiliser, pour le FNDL, les ressources intérieures (les dotations budgétaires sectorielles affectées aux compétences transférées) et extérieures (les concours des PTF), en vue de financer par un système de péréquation, des projets d'investissement des Collectivités Locales ou de coopération intercollectivités et assurer leur accompagnement technique ;
- Faciliter aux Collectivités Locales et à leurs conseils délibérants, l'accès aux prêts concessionnels destinés au financement des Programmes Annuels d'Investissements (PAI), conformément aux dispositions du Code des Collectivités Locales, dans les seuils conformes aux conditions du FNDL ;
- Elaborer et mettre en place des outils de gestion transparente et des procédures garantissant à la fois un mécanisme de transfert sécurisé des ressources du FNDL aux collectivités locales et des procédures de mise en œuvre des fonds d'investissement mis à leur disposition.

Dans la cadre de l'appui à l'opérationnalisation de l'ANAFIC et à la consolidation des acquis du PACV, le Gouvernement guinéen a négocié le 20 février 2019, auprès de la Banque mondiale, le Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL), pour 40 millions de dollars US. L'objectif de développement de ce nouveau Projet est d'améliorer la capacité du gouvernement local à gérer les ressources financières publiques de manière transparente et participative, et contribuer à l'atténuation des conflits locaux. Ce Projet dont la mise en vigueur a débuté fin juin 2019, est rattaché à l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) qui en assure la gestion et comporte 4 composantes, à savoir :

- ✓ **La composante 1 : Soutien à l'opérationnalisation du FDNL**. Cette composante vise à fournir des incitations afin d'améliorer la disponibilité et la gestion des ressources au niveau des collectivités locales en soutenant les réformes visant à renforcer : (i) la disponibilité des ressources transférées aux CL, et (ii) les mécanismes de responsabilisation relatifs à l'utilisation des ressources publiques des CL.
- ✓ **La composante 2 : Renforcement des institutions et des capacités pour une gouvernance locale inclusive et responsable.** Cette composante vise à soutenir la mise en œuvre d'un processus de décentralisation inclusif et responsable à travers trois sous-composantes complémentaires à savoir :

- **La sous-composante 2.1 :** Renforcement et informatisation de la gestion des Finances Publiques locales. Qui soutiendra l'assistance technique, la formation, les études et le matériel adéquat pour renforcer la capacité et les fonctions des CL afin de mieux gérer leurs finances publiques.

- **La sous-composante 2.2 :** Soutien à la mise en œuvre de la décentralisation. Qui contribuera au renforcement du processus de décentralisation et du cadre juridique à travers des études, une assistance technique et un renforcement des capacités, et inclut les activités de renforcement des capacités institutionnelles aux différents niveaux.

- **La sous-composante 2.3** : Engagement Citoyen et Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse (SAPR). Qui soutient la mise à échelle et l'amélioration des outils d'engagement citoyen et des activités pilotes du Système d'Alerte Précoce et de Réponses (SAPR) menées dans le cadre du PACV3, en mettant l'accent sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

- ✓ **La composante 3 : Gestion du Projet et soutien à l'ANAFIC.** Au niveau national, le projet est géré par l'ANAFIC. Cette composante finance les principales fonctions de gestion de l'UGP, telles que : (a) le suivi-évaluation (y compris les études) ; (b) les audits financiers du projet ; (c) les coûts des équipements et autres charges récurrentes de l'UGP qui ne sont pas intégrés dans le budget de l'ANAFIC ni dans celui du PANAFIC, et (d) la communication.
- ✓ **La composante 4 : Composante d'Intervention d'Urgence Contingente (CERC).** Cette sous-composante à budget zéro crée un fonds d'urgence qui pourrait être utilisé en cas de catastrophe naturelle après déclaration officielle d'une urgence nationale ou sur demande officielle du GG.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'ANAFIC, qui en assure la coordination, souhaite recruter un Auditeur Interne pour renforcer les besoins spécifiques du projet. Ainsi, les présents termes de référence visent à définir l'objectif de la mission et les tâches spécifiques liées au poste de l'Auditeur Interne.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

· **Objectif 1 :**

S'assurer que toutes les ressources mises à la disposition de l'Unité de Gestion du Projet sont utilisées conformément aux dispositions des Accords de financement, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.

· **Objectif 2 :**

Evaluer et contribuer à l'amélioration de la gestion financière et la passation de marchés au sein de l'Unité de Gestion en s'assurant que la structure du système de contrôle interne est efficace, c'est-à-dire que l'ensemble des dispositifs de contrôle et de sauvegarde est capable de prévenir, au besoin de corriger à temps tout risque dans la gestion des ressources et l'atteinte des objectifs.

3. MISSION DU CONSULTANT

Sous l'autorité du Directeur Général, Coordonnateur des projets, le consultant aura pour mission d'Assistance Technique et de Renforcement des capacités des membres de l'Unité d'Exécution du Projet. Plus précisément, et sans que ceci ne soit limitatif, il exécutera les travaux d'audit interne en conformité avec les normes internationales des audits internes de l'IIA « Institute of Internal Auditors » régissant la pratique professionnelle en matière d'audit interne et les procédures de gestion admises.

L'Auditeur Interne, dans son mandat, devra :

- élaborer le plan d'audit annuel pour tous les projets et s'assurer de leur mise en œuvre ;
- exécuter les missions d'audit interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'Audit interne et les procédures admises;
- s'assurer de l'application des procédures dans les domaines de l'administration générale, de la passation des marchés, de la gestion financière mais surtout de toute la procédure débouchant sur le financement des program-

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-justice- solidarité

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

ANAFIC
Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales

mes annuels d'investissement (PAI) et leurs exécution dans les collectivités locales (CL);

- identifier les dysfonctionnements (collectivités locales, ARA et la Direction Générale de l'ANAFIC) et ainsi que leurs conséquences et proposer des solutions au Directeur Général de l'ANAFIC pour y remédier;
- évaluer les conditions d'utilisation des fonds alloués aux CL pour la réalisation de leurs actions de développement;
- conduire les missions de contrôle opérationnel de terrain afin de s'assurer que les procédures sont respectées et que les activités se déroulent de manière satisfaisante;
- contribuer au renforcement de capacités de tous les acteurs sur la base des faiblesses identifiées;
- apprécier les transactions financières liées aux activités des projets financés par l'IDA, l'AFD et tout autre partenaire en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles;
- s'assurer de la mise en œuvre des recommandations des audits externes, internes et des différentes missions de supervision y compris celles des partenaires financiers;
- faciliter les travaux des auditeurs financiers et techniques ; et de toute autre instance de vérification des opérations du projet;
- Assurer toutes autres missions de vérification que le Directeur Général jugera utile pour la bonne marche des projets.
- l'assistance auprès de l'ANAFIC en tant que conseiller pour toutes les questions d'ordre technique, administratif, comptable, financier et relationnel avec le personnel, les collectivités locales et les autres partenaires ;
- Participer à l'évaluation des performances des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet ;
- Exécuter toutes autres missions qui pourraient s'avérer nécessaires à la bonne marche du Projet à la demande du Directeur Général.

4. LIVRABLES ATTENDUS

Dans les trois (3) mois qui suivent son recrutement, il effectuera entre autres, une mission de terrain pour bien apprécier l'enjeu de sa mission. Par la suite les missions de l'auditeur interne ainsi que la périodicité de telles missions seront définies en conformité avec les normes internationales d'audit interne en tenant compte notamment d'une approche par les risques sur la base du plan d'audit. Les livrables attendus sont :

Dans les Trois mois de sa prise de fonction, il élaborera :

(i) une charte d'audit qui présentera notamment les grandes lignes et la finalité de l'audit interne, le rôle de l'auditeur, la planification des missions, etc. ;

(ii) Élaboration d'une cartographie des risques des projets (PAGL, PANAFIC…);

(iii) un plan de travail annuel qui contient une matrice des risques et contrôles, la fréquence des visites, les moyens qui seront mis en œuvre, les diligences relatives aux risques de fraude et corruption.

Ces documents sont soumis à l'approbation du Directeur Général, Coordonnateur des Projets pour avis.

- Après chaque mission :

(iv) Un rapport est produit dans les 5 jours de la fin de la mission et transmis à la Direction Générale pour ses commentaires. L'auditeur finalise son rapport en y intégrant les commentaires reçus de la Direction Générale. Une copie de la version finale du rapport d'audit interne est communiquée à la Direction Générale et aux services audités. Le rapport également est mis à la disposition des missions de supervision et contrôle externe.

5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Diplôme d'Etudes Supérieures (au minimum bac+4) en comptabilité, finances, gestion, audit ou tout autre diplôme équivalent, avec de bonnes connaissances de la gestion financière et de l'audit interne. La détention du Certified Internal Audit (CIA) est un atout;
- Cinq (5) années d'expérience générale en gestion comptable / audit minimum dans un cabinet d'audit, administration ou entreprise de renom, dont au moins trois (3) ans dans un projet financé par la Banque mondiale ou un partenaire technique et financier (PTF) de référence (Union Européenne, BAD etc.)
- Avoir une connaissance de la Passation des marchés suivant les procédures nationales et celles de la Banque mondiale (IDA) ;
- Avoir une bonne connaissance des Logiciels informatiques courants « Microsoft office » ainsi que de l'utilisation de l'internet est fondamentale.
- Avoir de bonnes capacités pédagogiques notamment dans le renforcement des capacités de personnel de l'Unité de Gestion de Projet ;
- Être doté d'une grande capacité d'écoute et de communication et avoir une bonne aptitude pour le travail en équipe est vivement recommandé ;
- Avoir une bonne capacité de persuasion, de diplomatie et d'intégrité confirmée ;
- Parler et écrire parfaitement le français. Des connaissances de base (écrit et parlé) de l'Anglais seraient un atout.

6. APTITUDES

- Autonomie, éthique professionnelle ;
- Sens de l'organisation, rigueur, méthode et esprit d'analyse et de synthèse;
- Bonne qualité relationnelle et aptitude au travail en équipe ;
- Capacité de travailler en équipe et sous pression et de façon autonome ;
- Facile d'adaptation au changement et aptitude à l'anticipation ;
- Bonne connaissance des procédures d'audit financier de projet des bailleurs de fonds;
- Aptitude à l'analyse et à la synthèse.

7. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection des Consultants individuels en accord avec les procédures définies aux paragraphes 7.32 à 7.38 du Règlement de Passation des Marches de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition novembre 2020.

8. DUREE DE LA MISSION

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an avec une une période d'essai de six (6) mois, renouvelable par reconduction pendant une période maximale égale à la durée du projet et sous-réserve de performance.

9. LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail est Conakry avec des visites de terrain l'intérieur du pays.

10. DOSSIER À FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de manifestation d'intérêt à adresser à Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC ;
- Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat
- Une copie du diplôme, une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le/la candidat(e)
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnés des anciens employeurs

11. DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC sous pli fermé au plus tard le **vendredi, le 20 janvier 2023 à 10 heures 30mn** à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes.

DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (ANAFIC)

Sise au Quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry
Tél : 629 00 85 49/629 00 85 30/629 00 85 85
Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes
Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

Email : *mnabe@anafic.org.gn* ***copie*** *nabelamoussa82@gmail.com* ***;*** smtoure@anafic.org.gn***;***

Avec uniquement la mention « **RECRUTEMENT AUDITEUR INTERNE ANAFIC** »

Conakry, le 29 décembre 2022

Le Directeur Général

ANAFIC * Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales * Directeur Général

Sékou Mawa TOURE

HUMANITAIRE

L'international Josuha Guilavogui dote Bentouraya (Coyah) d'un orphelinat multi-services

Comment mettre à profit sa position et son statut de footballeur international guinéen évoluant en Europe, en faveur des franges les plus exposées ? C'est la question à laquelle Josuha Guilavogui s'est efforcé de donner une réponse, à travers l'inauguration d'une Fondation qui porte son nom.





Pour inscrire le pari tenu et gagné dans le cadre humanitaire, une cérémonie officielle de remise de cette Fondation était organisée ce mercredi, 28 décembre à Bentourayah-Kouroundou dans la Préfecture de Coyah en présence de la ministre de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et des Personnes Vulnérables, Aïcha Nanette Conté, accompagnée des cadres de son Département, des représentants des autorités locales, de plusieurs personnalités, ainsi que la population d'accueil.

La Fondation Josuha Guilavogui forte d'une infrastructure imposante se dote d'un orphelinat avec des services qu'elle y a développé. En jetant ainsi les bases de cette Fondation, son président M. Guilavogui s'est fixé des objectifs clairs et ambitieux **:** Satisfaire les besoins primaires des populations, assurer une bonne éducation aux enfants sous-scolarisés des milieux rural et urbain, tout en améliorant leur environnement familial, social, sanitaire, culturel et sportif.

Cet orphelinat par son sens organisationnel et innovateur comprend deux grands blocs R+1 chacun, un bureau, sept dortoirs, une salle de détente, une bibliothèque, une salle informatique, deux salles de classe des salles de soins médicaux, une cuisine, une aire de jeux, un terrain de basket, des caméras de surveillance installés et tout ce qui peut rentrer dans le cadre du bon entretien d'un orphelinat digne de nom, le tout entièrement financé par le donateur et bâti sur une superficie de 2000 m3.

Le Directeur exécutif de la Fondation, Fara Vincent Kadouno a indiqué que cet orphelinat regorge actuellement 21 enfants dont 10 filles. La plupart de ces enfants sont orphelins et encadrés par un personnel de 12 personnes, dont 6 femmes parmi lesquels des administrateurs, des comptables, des enseignants, des cuisinières, des surveillants, des techniciens de surface et de la sécurité.

M. Fara Vincent de préciser que cette structure à caractère humanitaire, contribue à l'amélioration des conditions de vie des enfants et des personnes vulnérables, notamment des orphelins. Elle concoure également, poursuit-il à promouvoir les droits de l'enfant à travers: l'alimentation, la santé, l'éducation, la scolarisation, l'hébergement et la réinsertion psychosociale dans un environnement adéquat.

« Nous envisageons une société émergente, exempte de toutes formes

d'exploitation, de marginalisation et de violences basées sur le genre. Nous utiliserons ce centre à bon escient avec beaucoup de précautions et nous veillerons strictement à l'éducation et à l'épanouissement des enfants cibles, a renchéri le Directeur exécutif de ladite fondation. "

En rappel, cette Fondation est l'histoire d'un adolescent de 14 ans qui a rêvé être beaucoup plus utile aux autres, le jour où il deviendra footballeur international. Il fallait donc attendre 18 ans après pour pouvoir centraliser les idées, impulser l'énergie et mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation aujourd'hui de ce ''bijou''.

« Le plus important pour moi c'est de tenir à sa promesse. J'ai eu à l'esprit, qu'un jour je mettrai une fondation en place, qui s'occupera de l'éducation et de la formation des enfants de parents pauvres. Chose promise, chose faite. Pour atteindre un tel objectif, il a fallu bien sûr de l'abnégation, mais aussi les conseils des parents, des amis et proches. Aujourd'hui, je suis très honoré d'accueillir tout ce beau monde pour procéder à l'inauguration officielle du présent orphelinat, qui devra désormais permettre à ses enfants de sentir la chaleur parentale tout en leur offrant une vie adéquate », a estimé Josuha Guilavogui.

Le préfet de Coyah, Colonel Yaya Kalissa a salué l'initiative du donateur qui, selon lui, vise à apporter un plus aux conditions de vie des orphelins de Guinée en général et de la circonscription de Coyah en particulier.

" L'initiative est à soutenir et à célébrer dans la mesure où elle contribue à l'éducation et à la protection des orphelins qui ont également besoin de se sentir aimer. C'est pourquoi, j'invite et encourage toutes les personnes qui voudrions emboîter les pas de Josuha Guilavogui à faire comme lui, si nécessaire ou à faire mieux ce qu'il vient de faire en faveur des enfants démunis. Parce que, cela va sans aucun doute contribuer considérablement à l'allègement de leur calvaire" a notifié Colonel Kalissa.

En procédant à la coupure du ruban inaugural, le directeur national de l'enfance, Akoye Guilavogui a, au nom de la ministre de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et des Personnes Vulnérables, souligné que cette belle œuvre de par le niveau d'investissement et la qualité des infrastructures, ''vient à coup sûr accroitre notre capacité à donner des réponses efficaces et efficientes relatives aux privations diverses et violences dont sont victimes les enfants", a mentionné M. Akoye.

« Notre présence témoigne clairement l'engagement du gouvernement du Premier Ministre Bernard Goumou, à assurer à chaque enfant, un développement harmonieux et sa protection contre toutes formes de violences. Cette ambition bénéficie d'une attention et d'un soutien du Président de la Transition, Colonel Mamadi Doumbouya dans sa politique globale de refondation de notre Etat a expliqué Akoye Guilavogui.

Il a enfin invité les encadreurs à s'investir davantage quant à l'entretien des locaux au grand bénéfice des enfants.

Une visite guidée des installations suivies de prestations artistiques a mis un terme à l'évènement.

Lanciné Camara



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)
IDA D6540-GN

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Appel d'Offres International N° 002/PRU-APN/ANIES/F/2022

Appel d'Offres International pour la Fourniture de matériels roulants pour PRU-APN/ l'ANIES

1. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet indiqué ci-dessus, publié dans le journal **Development Business, de la Banque Mondiale du 13 juin 2019.**

2. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN/ANIES), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du marché suivant :

Fourniture de matériels roulants pour la l'ANIES en lot unique:

Lot Unique (a) deux (02) véhicules manuels : station wagon 4X4 tropicalisé

Lot Unique (b) trois (03) véhicules automatiques : station wagon 4X4 tropicalisé

3. L'unité d'exécution du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN) agissant pour le compte de l'ANIES sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises **pour la fourniture de matériels roulants pour la l'ANIES.**

4. Délai maximum de livraison à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Lot Unique : Cinq (05) véhicules station wagon 90 jours

5. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres International (AOI) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

6. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de de la **Direction Générale de l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES), sise au Quartier Cameroun, Commune de Dixinn, Conakry, République de Guinée – Tél : 622 12 40 67, e-mail : pwfaber5@yahoo.fr** avec ampliation à **tourelansanakassory@gmail.com Té : 625 01 36 84** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus :

- **Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes**
- **Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.**

Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Candidat intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable **d'Un Million de Francs Guinéens (1.000.000 GNF).** La méthode de paiement sera : 30% de ce montant sera versé au compte **N° 2011000 407** de l'ARMP ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée – BCRG, 50% au compte **N°4111071** du receveur central du Trésor ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée - BCRG et 20% au compte de la Maitrise d'ouvrage par dépôt auprès de la comptabilité du projet PRU-APN contre remise de reçu. Le dossier d'appel d'offres sera retiré en version électronique soit sur clé USB ou transmis par mail à l'adresse qui sera indiquée par le candidat moyennant ce paiement.

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 20 janvier 2023 à 10 heures locales.** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes **le 20 janvier 2023 à 10 heures 30 minutes locales dans la salle de conférence de l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES), sise au Quartier Cameroun, Commune de Dixinn, Conakry, République de Guinée Tél : Tél : 622 12 40 67, e-mail : pwfaber5@yahoo.fr:** avec ampliation à : tourelansanakassory@gmail.com. Tél : 625 01 36 84.

Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre, pour des montants respectivement :

Lot Unique : la valeur de 6 000 dollars US, en GNF.

7. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) Capacité administrative et financière

Le soumissionnaire établis en République de Guinée doit fournir l'Attestation fiscale

Datant de moins de trois mois à la date limite de remise des offres ;

Le soumissionnaire doit avoir un chiffre d'affaires moyen durant ces cinq (05) dernières années au moins égale au montant de l'offre.

b) Capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Le Soumissionnaire qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabriquant, en utilisant à cet effet le formulaire type inclus dans la Section IV, Formulaires de soumission, pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabriquant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières dans le pays de l'Acheteur ;

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

a) Le soumissionnaire devra avoir réalisé au cours des cinq dernières années, au moins deux (02) contrats similaires de vente des Fournitures, pour chacun des lots pour lesquels il soumissionne.

b) Avoir un service après-vente et être en mesure de répondre aux obligations contractuelles en matière de capacité technique, d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces de rechange.

c) Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Fournitures qu'il propose remplissent la (les) condition(s) d'utilisation spécifiées à la section N°VI « Spécifications techniques »

8. Un jeu complet du Dossier d'appel d'offres en Français peut être acheté par tout candidat intéressé à l'adresse mentionnée ci-dessous et sur paiement d'un montant non remboursable d'un million de Francs guinéens (1 000.000 GNF) ou son équivalent en USD au taux du jour.

9. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être expédié aux soumissionnaires contre présentation de la preuve de paiement, par courrier électronique.

Les soumissionnaires ayant leur représentant à Conakry peuvent obtenir au besoin la copie papier du dossier d'Appel d'Offres.

10. Les offres doivent être déposées à la Direction Générale de l'ANIES, en Face STATION TOTAL sise à Immeuble ANIES 4è étage quartier Cameroun commune de Dixinn à Conakry, au plus tard le **20 janvier 2022** à 10 heures 00 TU. Les dépôts électroniques ne seront pas admis.

La garantie de soumission sera une garantie bancaire. Cette garantie de soumission demeurera valide pendant vingt-huit (28) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'acheteur et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de la clause 20.2 des IS. La période de validité initiale des offres est de cent vingt (120) jours.

11. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

13. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaite à la séance d'ouverture, qui aura lieu dans la salle de conférence de la Direction Générale de l'ANIES, en Face de la STATION TOTAL, Immeuble ANIES 2è étage quartier Cameroun commune de Dixinn à Conakry, le **20 janvier 2022 à 10 heures 30 TU.**

Dr Paul FABER,

Coordinateur du PRU-APN/ANIES

GUINÉE

Le gouvernement lance le Partenariat Africain pour l'Enfance

Le 23 décembre dernier le Gouvernement guinéen en collaboration avec l'Organisation des nations unies pour l'Enfance (UNICEF) a lancé le Partenariat Africain pour l'Enfance (PAE). C'est à la faveur d'une cérémonie officielle tenue dans un complexe hôtelier de Conakry en présence des membres du gouvernement, du représentant pays de l'UNICEF en Guinée, Pierre N'Gom, des députés juniors du parlement des enfants ainsi que des cadres de l'administration publique.



L'objectif est de trouver un moyen d'appuyer la Guinée dans le cadre de la mobilisation des ressources domestiques additionnelles en vue d'accélérer les progrès vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour les enfants.

La ministre de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, Aicha Nanette Conté a, au nom du Premier ministre, Dr Bernard Goumou, remercié les partenaires pour leur appui. Elle a rassuré quant à la détermination des autorités de la transition d'atteindre les ODD pour l'enfance.



"Cette initiative vient en réponse à la situation sanitaire et sociale des enfants dans le cadre de la refondation de la santé et de l'école guinéenne. Le Gouvernement reste convaincu qu'il est urgent d'initier et d'accélérer des mesures de mobilisation de ressources domestiques à l'effet d'accroitre les investissements en faveur de l'enfance pour atteindre les objectifs du Programme de Référence Intérimaire (PRI). Le choix du Gouvernement d'organiser le lancement du Partenariat Africain pour l'Enfance, réaffirme clairement l'engagement du Président de la Transition, d'assurer un bien-être social à tous les Guinéens en général et aux enfants en particulier", indique Nanette Conté.

Par ailleurs, le représentant résident de l'UNICEF, a renouvelé le soutien de son institution à la Guinée. *« L'UNICEF salue vivement cette initiative qui met les enfants au centre des priorités du Gouvernement de la Transition. Je réitère ici notre soutien au Gouvernement Guinéen, à travers les ministères de l'Economie et des Finances, du Budget et de la Santé et de l'Hygiène Publique, à la mise en œuvre du Partenariat Africain pour l'Enfance en Guinée et à sa promotion au niveau des instances régionales et continentales. Le Partenariat Africain pour l'Enfance est la concrétisation d'une vision partagée et d'un engagement commun de l'UNICEF et du Gouvernement Guinéen d'œuvrer ensemble pour renforcer la vaccination contre des maladies qui peuvent entraîner le handicap ou le décès chez l'enfant, et pour revitaliser la lutte contre la malnutrition qui est la principale cause sous-jacente de la mortalité infanto-juvénile en Guinée »,* indique Pierre N'Gom.

Au nom des bénéficiaires, la présidente du Parlement des enfants de Guinée, Mariame Diallo, a exprimé sa satisfaction pour la mise en place de ce Partenariat Africain pour l'Enfance. *« Nous, les Enfants de Guinée, nous nous réjouissons de l'avènement du Partenariat Africain pour l'Enfance qui, nous espérons, pourra combler le déficit de sous allocation budgétaire. Je saisis l'occasion pour renouveler nos remerciements au Colonel Mamadi Doumbouya qui avait autorisé son Premier ministre à signer l'engagement du Gouvernement pour mettre fin aux violences faites aux enfants. Le Parlement des Enfants de Guinée a particulièrement noté les actions de rénovation des écoles et de constructions des hôpitaux qui favorisent l'accès des enfants aux services de base. Aussi nous saluons l'appui de l'UNICEF au programme dédié aux enfants. Enfin, je souhaite que l'initiative Partenariat Africain pour l'Enfance contribue efficacement à l'amélioration du bien-être des enfants de Guinée »,* a déclaré Mademoiselle Diallo.

Alhassane Barry

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

Organe de Passation des Marchés Publics et de Partenariats Public-Privé

REPUBLIQUE DE GUINEE
*T*ravail-*J*ustice-*S*olidarité
========

N°_____ /MEHH/CAB/2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES
DAO N° 01/MEHH/AGER/2022

1. Le Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures, représenté par la Direction Générale de l'Agence Guinéenne de l'Electrification Rurale (AGER), a obtenu un financement du Budget National de Développement (BND), a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux **travaux d'ouverture des voies d'accès et l'aménagement des sites dans trois (3) villages devant abriter les installations de ce projet**.
2. Le Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser ces travaux répartis en trois (3) comme suit :

   Lot 1 : Kourala, préfecture de Kouroussa ;

   Lot 2 : Sanfina, préfecture de Kankan ; et

   Lot 3 : Balladou préfecture de Macenta, pour un délai d'exécution de **trois (3) mois**.
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres aux adresses mentionnées ci-après :

✓ Le Directeur Général Adjoint de l'AGER, villa n°30 Cité des Nations/Commune de Kaloum-Conakry /République de Guinée. Numéro de téléphone : +224 620 39 44 86/ +224 621 26 90 44 Adresse électronique : agerguinee09@gmail.com ;

✓ La Personne Responsable des Marchés Publics, Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures sis à Conakry, Commune de Kaloum, Rez-de-chaussée, Tel : +224 622 21 80 06, Adresse électronique : **boubamie074@gmail.com.** ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 17 heures, contre un paiement non remboursable de de **deux millions cinq cent mille francs guinéens (2 500 000 GNF)**. La méthode de paiement sera :

- 50% du montant seront versés au bénéfice du Receveur Central du Trésor au compte n°41 110 71 ouvert à la BCRG ;
- 30% du montant seront versés au bénéfice de l'ARMP au compte n°2011 000 407 domicilié à la BCRG ;
- 20% du montant seront versés au compte n°224414, intitulé REDEV REG QUOTE –PART DE VENTE – RRG-PV dans les livres du Trésor ouvert à la Banque Centrale de la République de GuinéeLe document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais sur présentation des preuves de paiement émises par la BCRG. Sur demande du candidat la version électronique du DAO sera remise.

Le présent Appel d'Offres ne fait pas référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :
   - ✓ **Documents Administratifs** : Etre inscrit au registre de commerce et fournir un quitus fiscal en cours de validité ;
   - ✓ **Expérience Générale :** avoir au moins dix (10) ans d'experiences dans les travaux publics ;
   - ✓ **Expériece Spécifique :** avoir réalisé au moins deux (2) marchés similaires d'ouverture de voies d'accès et d'aménagement de sites et d'une valeur d'au moins deux milliards francs guinéens (2 000 000 000 GNF) ;
   - ✓ **Capacité de financement :** disposer d'une ligne de crédit de cinq cent millions (500 000 000 GNF) ;
   - ✓ **Chiffre d'affaire** : avoir un chiffre d'affaire moyen annuel de trois (3) milliards de francs guinéens durant les trois (03) dernières années.
6. L'ouverture des plis est prévue **le 31 Janvier 2023 à 11 heures** dans la salle de réunion du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures au 1er étage - quartier Almamya - commune de Kaloum en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics.

   Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
7. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de quarante cinq millions (45 000 000 GNF) francs guinéens par lot et devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.
8. Les prix des offres prendront en compte la redevance de régulation au taux de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quotte part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de soumission.

Madame Nima BAH
Cheffe de Cabinet

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 1 GUICOPRESS

HAC et ASK se neutralisent

Les rouge et blanc de Matam et les Vert et blan de Kaloum se sont affrontés lors de la dixième journée du championnat national Ligue 1 GuicoPress. Le choc entre le Horoya Ac et l'AS Kaloum a réalisé tous les pronostics. C'est le match le plus attendu par le public sportif guinéen puisqu'opposant les deux rivaux de la capitale guinéenne.





Dès le coup d'envoi de la rencontre, les Kaloumistes très athlétiques ouvre le score à la 14éme minutes de jeu par l'intermédiaire d'Alseny Bangoura.

Calmes et sereins, les hommes de Koivogui maîtrisent le jeu. Mais, les coéquipiers de Sylla Aboubacar Iyanga n'ont pas dit leur dernier mot.

Après 37 minutes de jeu, l'AS Kaloum de Bouba Sampil occupent intelligemment le terrain. Et le HAC de Matam, battue joue lentement mais sûrement.

C'est un match XXL entre le champion de Guinée et son éternel rival qui n'est autre que l'AS Kaloum depuis des longues dates.

Suite à un duel au milieu du terrain, le maître à jeu de Horoya AC de Matam, Ismael Camara, cède sa place à Koumbassa Mohamed.

L'AS Kaloum contrôle parfaitement l'air du jeu alors que les rouge et blanc de Matam veulent revenir au score.

Sur le score d'un but à zéro, l'arbitre envoie les deux équipes au vestiaire.

À la reprise, les deux formations reviennent tous déterminées et motivées. L'AS Kaloum solide en défense et Horoya AC de Matam rapide sur les flancs jouent sans relâche. Toutes les deux formations déterminées à bloc pour arracher cette victoire de la 10éme journée du championnat national ligue 1.

L'entraîneur de Horoya sort Nikema Dramane et Pape Habib N'Diaye. Ockansey Mandela et Sory Traoré entrent pour donner plus de souffle à l'équipe dirigée par Soufiane Souaré.

C'est ainsi les poulains de Cheick Hamed Kanouté reculent et Horoya AC prend le jeu à sa faveur. L'arbitre expulse le joueur de l'ASK, Aboubacar Sylla après un tacle en retard sur Mandela Ockansey.

L'AS Kaloum réduite à 10, le Horoya AC, sur un débordement, le latéral droit de Horoya AC, Bemba Soumah centre pour Daouda Camara qui procède à l'égalisation.

Fatigués, les Kaloumistes jouent regroupés en défense pour éviter d'encaisser un nouveau but. C'est sur ce score d'un but partout que l'arbitre siffle la fin de la rencontre.

Au terme de cette confrontation, le HAC de Matam est toujours leader du championnat guinéen avec 25 points et l'AS Kaloum est 7éme avec 11 points.

Ibrahima Sory Bangoura

BRÉSIL

La légende du foot, le Roi Pélé, tire sa révérence à 82 ans

Le 29 décembre restera à jamais agraver dans la mémoire des fans du cuir rond. Cette date marque la disparition du Roi Pélé du Brésil après avoir traîné depuis plusieurs années un cancer du colon. Il était admis fin novembre à l'hôpital à Albert Einstein.



Professionnel à l'âge de 16 ans à Santos et une première coupe du monde en 1958 à 17 ans, Pelé reste le plus jeune joueur à avoir remporté ce titre suprême, une compétition qui marque sa légende. Depuis, il a forgé respect et admiration.

De son vrai nom Edson Arantez, Pélé est né en 1940. Et est devenu l'idole national.

A son temps, Pélé a été un joueur offensif magnifique, avec une vitesse et une qualité physique impressionnantes. Il était admiré aussi par ses gestes techniques hors norme. Selon les spécialistes du foot, Pélé aurait marqué plus de 1200 buts.

Le roi Pelé était technique, très rapide et un vrai renard de surface. Surnommé le roi Pelé, l'ancien meneur de jeu du Brésil qui a inscrit 77 buts en 92 sélections, avait été élu le footballeur du siècle par la FIFA en 2000.

La légende du football brésilienne est triple vainqueur de la Coupe du monde. Il a transformé le football en art tout en donnant la parole aux pauvres, aux noirs mais surtout au Brésil qui l'a vu naître.

Ibrahima Sory Bangoura

CHU DONKA

Pr Naby Moussa Baldé s'en est allé

Décédé le 19 décembre 2022 des suites de maladie, l'éminent Pr Naby Moussa Baldé, chef de service d'Endocrinologie-Diabétologie du CHU de Donka et directeur national de l'épidémiologie et de la lutte contre le diabète, a rejoint sa dernière demeure au cimetière national de Cameroun. La veille, déjà, un important symposium a été organisé par ses collègues et l'ensemble du monde médical guinéen à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry en vue de lui rendre un dernier hommage.



C'est dans la douleur, la nostalgie et la compassion que des dizaines de Guinéens se sont retrouvés pour magnifier le défunt dans ses œuvres et devant les membres de sa famille, certes éplorés, mais fiers et ragaillardis par tant de propos flatteurs à l'endroit de leur père, mari, frère et fils qui s'est forgé une dimension nationale, africaine et internationale.

Pr Naby Moussa Baldé était aussi sur le plan national, le fondateur de la Fondation Maladie Non Transmissible (MNT) et Diabète et secrétaire général de l'Association Guinéenne d'Education et d'Aide aux Diabétiques et sur le plan international, président de la Société Francophone de Diabète et Endocrinologie (SFADE) et ancien président Afrique de la Fédération Internationale du Diabète. La disparition prématurée de cet éminent médecin, esclave du devoir, professionnel jusqu'au bout des doigts, humble, affable, jovial et attentif, laissera certainement une trace indélébile au niveau des patients diabétiques et du monde médical guinéen. Ceux-ci ont perdu leur protecteur dans une Guinée où bien d'efforts restent encore à faire pour rendre accessible le traitement des maladies métaboliques comme le diabète et l'hypertension.

Cependant tout n'est pas perdu car, il a laissé derrière lui une équipe dynamique et déterminée à poursuivre la lutte nonobstant les obstacles et les difficultés qu'elle aura le devoir d'affronter.

Pr Naby Moussa Baldé a été le premier spécialiste de diabète en Guinée. Né en 1965, cet éminent médecin a eu son baccalauréat unique au lycée 2 octobre en 1980 à l'âge de 15 ans. Ayant continué ses études à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry à la Faculté de médecine, il présentera sa thèse de mémoire dès 1986 avec mention excellent. Coaché par son doyen de faculté Pr. Amara Cissé, il partira en France pour continuer ses études en se spécialisant en endocrinologie-diabétologie. Après cette formation sanctionnée par des diplômes de spécialité qui se solderont plus tard, en 2008, par celui le plus envié de Professeur agrégé. Pr Naby Moussa viendra ouvrir, sous la bénédiction de ses chefs hiérarchiques l'unité de diabétologie de Donka en 2006, incitant un médecin interne, Dr Amadou Bah à devenir son assistant et collaborateur. Ainsi commencera l'aventure de ces deux médecins de l'impossible pour qui la finalité dans l'action constituera un tracé sur lequel l'inaction n'a pas d'emprise.

Pr Naby Moussa savait qu'il était un médecin sur les épaules duquel des milliers d'autres personnes accrochent leur espoir de survie et leur rêve de devenir. Il discutait un peu de tout et de l'essentiel avec ses patients dans une pédagogie de l'intérêt et de l'attention basée sur la compréhension et l'humilité. Cet homme n'a pas vécu inutilement et que les générations actuelles et futures en feront une référence dans leur quotidien d'acteurs de la santé des Guinéens.

Que la terre guinéenne qu'il a servie avec dévouement, sacrifice et humilité l'accueille dans sa paix éternelle. Amen!

Lansana Sarr

cyanmagentajaunenoir

HOROYA
Quotidien national

ACCÈS À L'EAU POTABLE

La SEG appelle à un sursaut pour trouver une solution définitive !

L'accès à l'eau potable demeure un sérieux problème dans plusieurs villes et villages de la République de Guinée. Dans certains quartiers, les installations des réseaux de distribution d'eau existent mais aucune goutte ne tombe des robinets depuis des années. La carence chronique de cette denrée vitale oblige certains à acheter de l'eau ou recourir aux eaux de puits , marigot avec des nombreux risques de maladies.

La nouvelle equipe dirigeante de la société des eaux de Guinée (SEG), consciente de ces défis à relever appelle à un sursaut national à fin de trouver une solution définitive à ce mal social. Parce que le constat sur le terrain n'est pas réjouissant.

Des infrastructures sont certes vétustes mais ne constituent pas le problème majeur dans l'approvisionnement de l'eau. Pour dénouer ce problème, les autorités de la SEG estiment qu'il faut de la volonté, des compétences, de l'intégrité et l'implication de tous et à tous les niveaux.

Aujourd'hui, il est important de noter que l'investissement lié au renouvellement des infrastructures n'est pas subventionné. Il se distingue en cela de l'investissement initial, de création ou d'extension des infrastructures.

En effet, seul l'investissement de premier établissement est éligible à une très forte aide de l'État et/ou des partenaires. D'où la nécessité de discuter pour une meilleure compréhension entre les parties prenantes afin de trouver des solutions. Et, pour atteindre cet objectif, chacun devra fournir un effort constant si nous voulons maintenir la qualité du réseau constant.









HOROYA
Quotidien national

Journal Horoya

QHoroya

Site web : www.journalhoroya.net

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum
Tél : (+224) 664 633 212 / 623 490 130 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com